

**ARRETE PROVISOIRE DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT INTERDIT
POUR L'ORGANISATION DU MARCHÉ DE NOEL**

Le Maire de la Commune de SACLAS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction interministérielle sur la Circulation Routière,

VU la demande du Club A.D.O.S en date du 18 novembre 2024 pour l'organisation du marché de Noël

CONSIDÉRANT le marché de Noël du samedi 30 novembre et dimanche 01 décembre 2024

CONSIDÉRANT la nécessité de réglementer la circulation en vue du bon déroulement de la manifestation.

CONSIDÉRANT que cette festivité se déroulera dans la salle des fêtes, la salle communale et sur la Place de la République.

ARRETE

ARTICLE 1.

Le stationnement des véhicules sera interdit sur la Place de la République du jeudi 28 novembre à partir de 17 heures au lundi 02 décembre 2024 à 8 heures afin de permettre l'installation de la manifestation.

Toutefois à partir du **dimanche 24 novembre 2024 à 18 heures** un emplacement sera réservé pour le stationnement des forains.

De plus, l'accès au centre de secours devra être possible durant toute la durée des manifestations.

ARTICLE 2

Du vendredi 29 novembre à partir de 13 heures au dimanche 01 décembre 2024 inclus, la Rue du 19 mars 1962 en partie et la rue Courte seront barrées.

ARTICLE 3.

Bien que les Rues Victor Hugo et Guy Mocquet soient interdites au bus, ceux-ci pourront quand même les emprunter.

ARTICLE 4.

Des barrières seront apposées pour permettre l'application du présent arrêté qui sera publié et affiché dans les conditions habituelles.

ARTICLE 5.

Les organisateurs devront prendre toutes les mesures nécessaires dans le cadre du plan vigipirate.

ARTICLE 6.

Le Club A.D.O.S

L'adjoint au Maire chargée des associations, des sports et des commerces

L'adjoint au Maire chargé des travaux, de l'urbanisme et des services techniques

La Gendarmerie d'ANGERVILLE

Les Sapeurs Pompiers de SACLAS

sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté.

Ampliation aux transports en commun

Saclas, le 20/11/2021,
Le Maire
Yves GAUCHER

